

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

2EME REUNION DE 2017

Séance du 28 juin 2017

CD20170628_28

id. 3297

L'an deux mille dix sept, le vingt huit juin , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BEQ (pouvoir à Mme TURELLA-BAYOL), M. ROGER (pouvoir à M. GONZALEZ)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum :16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET
DE SERRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE TARN-ET-GARONNE**

Principe et contexte :

Conformément à la réglementation, le Conseil Départemental est tenu de réaliser, tous les 3 ans, un bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées à son fonctionnement interne, à la gestion de son patrimoine et à la mise en œuvre de ses compétences. Ce bilan « Patrimoine et Compétences » doit être accompagné d'un plan d'actions visant à réduire les émissions générées par la collectivité.

Sur la base d'un premier bilan réalisé en 2013 dans le cadre du Plan Climat Énergie Territorial (PCET), document alors obligatoire pour les Départements, le bureau d'études AD3E a été mandaté pour réactualiser le bilan GES de la collectivité.

Le bilan porte sur l'ensemble des compétences exercées directement par le Département sur lesquelles différents postes d'émissions sont évalués :

- les consommations d'énergie des bâtiments départementaux et collèges (possédés ou loués),
- les fuites de fluides frigorigènes issues des climatisations,
- les achats et intrants : fournitures de bureaux, consommables informatiques, produits d'entretien, mobilier de bureau, repas des collégiens, restaurant universitaire...
- les déplacements : professionnels, domicile-travail des agents, transports scolaires et autres,
- les déchets,
- les immobilisations : amortissement carbone de la construction des bâtiments, de la fabrication des véhicules, du matériel informatique, des routes.

Les résultats de ce bilan doivent être publiés de façon réglementaire sur un site internet dédié de l'ADEME. Ils seront également mis en ligne sur le site internet du Département et il est prévu qu'une information soit diffusée sur l'intranet. La Direction de l'Environnement est chargée de l'animation et du suivi du plan d'actions.

Résultats du bilan GES :

Les résultats concernent l'année 2015 et portent sur 99 bâtiments départementaux et 1 335 agents. Ils sont exprimés en tonnes équivalent CO₂ (tCO₂e) qui est l'unité commune de comptabilisation des émissions de Gaz à Effet de Serre.

En 2015, les activités du Département ont ainsi généré **19 400 tCO₂e**, soit l'équivalent de :

- la combustion de 6 000 000 litres de fioul domestique,
- ou des émissions de 17 650 foyers chauffés au gaz pendant 1 an,
- ou encore de 71 millions de kilomètres parcourus avec une voiture 6 CV (soit environ 1 780 fois le tour de la terre).

Ces émissions proviennent pour :

- 55 % des déplacements,
- 25 % des consommations d'énergie,
- 18,5 % des achats et intrants de la collectivité.

La compétence la plus émettrice de Gaz à Effet de Serre au sein du Département est celle des Collèges. L'exercice de cette compétence émet, en effet, un tiers des Gaz à Effet de Serre du bilan Départemental : 54 % sont dues à la consommation d'énergie dans les collèges, 42 % aux repas des collégiens.

La compétence Transports Collectifs émet un quart des Gaz à Effet de Serre du bilan Départemental, en grande majorité issus de l'activité relative aux transports scolaires (84 %), devant les transports Spéciaux adaptés aux Personnes à Mobilité Réduite (12 %). En 2015, ce sont ainsi près de 2 690 450 km qui ont été parcourus par le service des transports scolaires et 400 000 km pour les transports spéciaux.

Viennent ensuite les Services Généraux (fonctionnement de l'administration générale du Département) qui émettent 18 % des Gaz à Effet de Serre du bilan Départemental dont 71 % sont dus aux déplacements (domicile-travail et professionnels) et 23 % aux achats et intrants.

La compétence relative à l'Action Sociale génère quant à elle 12 % des Gaz à Effet de Serre du bilan Départemental ; les déplacements représentant le principal poste d'émissions (66 %) (cette compétence est également celle qui emploie le plus grand nombre d'agents au sein du Conseil Départemental avec 34 % de l'effectif total), devant la consommation d'énergie des bâtiments (23 %).

Enfin, la compétence Voirie est à l'origine de 7 % des Gaz à Effet de Serre du bilan Départemental. Ces émissions sont dues essentiellement aux déplacements.

Les autres compétences (Éducation, Culture, Environnement, Sport) représentent moins de 7 % des Gaz à Effet de Serre du bilan de la collectivité.

Le bureau d'études a simulé, sur la base du bilan, l'incidence d'une augmentation du prix de l'énergie sur l'activité de la collectivité : dans l'hypothèse où le prix du baril de pétrole, actuellement autour de 50 \$, atteindrait 100 \$ (prix moyen constaté en 2013), le surcoût pour le Département, à activité et fonctionnement identiques, serait de 1,7 millions d'euros par an.

Plan d'actions :

Le plan d'actions du Conseil Départemental, adossé à son bilan GES, vise à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre autour de 4 enjeux : l'énergie, les déplacements, les achats, les immobilisations.

Ce plan d'actions se base sur un certain nombre d'opérations déjà programmées par le Département, complétées par d'autres propositions qui pourraient être développées pour atteindre un objectif de -20 % sur les émissions, représentant pour la collectivité une économie potentielle estimée à plus de 380 000 euros si le prix du baril de pétrole atteignait à nouveau 100 \$.

Enjeu	Domaine d'action	Mesures programmées	Mesures à engager
Énergie	Connaissance et suivi des dépenses énergétiques	- Assurer le suivi des consommations de carburant par véhicule	- Réalisation des Diagnostics de Performance Énergétique (DPE) de l'ensemble des bâtiments du CD
	Élaboration et mise en œuvre d'un programme de maîtrise de l'énergie	- Programmation pluriannuelle de travaux de réhabilitation énergétique (Base de Loisirs de Saint-Nicolas de la Grave, Médiathèque Départementale, Centre Universitaire, collèges) - Éclairage sobre des routes (LED)	- Équipement en LED et en détecteurs/ minuteurs des installations publiques départementales
Déplacements	Développer la mobilité sobre en carbone	- Achat de véhicules électriques et mise en place de bornes de recharges dans le cadre de l'appel à projets Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) pour lequel le Département a été retenu en 2017	- Formation des agents départementaux utilisant régulièrement des véhicules à l'éco-conduite
	Mobilités douces	- Développement de la politique d'aide aux collectivités pour la création d'aires de covoiturage	- Sensibilisation des agents départementaux à l'utilisation du vélo et des transports en commun
	Optimiser les déplacements		- Développement et promotion du télétravail et de la visioconférence
Achats	Promouvoir l'éco-responsabilité dans le fonctionnement des services	- Dématérialisation des dossiers, mise en place d'un système de Gestion Dématérialisée des Données, archivage informatique - Développement des achats responsables (écoresponsables, biosourcés, limitation des emballages)	- Proposition d'un repas végétarien mensuel dans les cantines - Remplacement des gobelets plastiques par des gobelets cartons

Enjeu	Domaine d'action	Mesures programmées	Mesures à engager
	Accentuer la politique de valorisation des déchets	- Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges	- Valorisation des déchets de l'Hôtel du Département
Immobilisations	Intégrer les enjeux énergie-climat dans les compétences du Département	- Développement des chantiers routiers de recyclage à froid des revêtements bitumeux	

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission environnement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte du bilan des émissions de gaz à effet de serre concernant le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne pour l'année de référence 2015.

Acte donné.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC